


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : BAVANS
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 35/2021

Nos réf. : SR/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 06/10/2021
 Reçu en préfecture le 06/10/2021
 Affiché le 
 ID : 025-212500482-20210922-2021DELIB35-DE

| | |
|---|---|
| DATE DE CONVOCATION : 15/09/2021 | L'an deux mil vingt et un le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, |
| DATE D'AFFICHAGE : 22/09/2021 | Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire |
| NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 23 Votants : 26 Ayant donné procuration : 3 Absent excusé : 0 Absent : 1 Exclu : 0</i> | <i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, CONTET Jean-Pierre, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, URAS Michaël, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, DEVAUX Cloé, MANIAS Marcel, MORENO Christine, TRAVERSIER Agnès, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie. <i>Étaient représentés :</i> WETZEL Brigitte, DURY Bernard, ATAR Nathalie. |
| OBJET : <i>Cession d'une partie de la parcelle AC n° 813 à Mme Elvan YAVUZSOY</i> | <i>Procurations données :</i> WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick, DURY Bernard a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie a donné procuration à FRANÇOIS Claudine. <i>Absents :</i> REBOUH Mehdi. |
| RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 26</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i> | Mylène MANGE est nommée secrétaire de séance. |

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Madame Elvan YAVUZSOY, domiciliée 22 rue des Mirabelles à Bavans, souhaite acquérir une partie de la parcelle de terrain cadastrée section AC n° 813 soit 1.87 ares.

Si l'on applique le tarif au mètre carré d'une vente de terrain qui a déjà été réalisée en 2019 dans le même secteur, la valeur de la parcelle sollicitée par Mme YAVUZSOY représenterait un montant de 3 462.96 €.

Cependant, le terrain dont l'acquisition est sollicitée par Mme YAVUZSOY n'offre pas la même configuration. En effet, le terrain pris en référence était plat, dans la prolongation du jardin de l'acquéreur et dénué de végétaux (dont l'implantation n'aurait pas permis une jouissance optimale du terrain). Afin que le terrain convoité par Mme YAVUZSOY présente sensiblement les mêmes caractéristiques, il est nécessaire de supprimer les végétaux existants, travaux que Mme YAVUZSOY a prévu de faire réaliser. Les services techniques communaux ont estimé le coût de ces travaux de suppression de végétaux à environ 1000.00 € TTC.


Le prix de vente de cette partie de terrain pourrait alors être consenti pour la somme de 2 400.00 €.

Le Conseil Municipal, **par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention**, décide de céder à Madame Elvan YAVUZSOY la partie de parcelle de terrain cadastrée AC n° 813, soit 1,87 ares au prix de 2 400 € hors TVA.

Les frais notariés et de bornage sont à la charge de l'acheteur.
Charge à l'acquéreur de désigner son notaire pour dresser l'acte.

Fait et délibéré à Bavans, le 22/09/2021
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Maire,
Sophie RADREAU

Envoyé en préfecture le 06/10/2021
Reçu en préfecture le 06/10/2021
Affiché le 
ID : 025-212500482-20210922-2021DELIB35-DE

